

Article 8 : Le péché

**CEC 1849-1851**

## **2. La définition du péché**

Le péché est la privation de la perfection morale due à un acte. Le mal se définissant comme la privation d'un bien dû<sup>1</sup>, le mal moral qu'est le péché consiste dans la privation de la perfection morale due à un acte, un *manquement à l'amour véritable (...) à cause d'un attachement pervers à certains biens*<sup>2</sup>. Atteinte envers Dieu et envers le prochain, le *péché blesse la nature de l'homme et porte atteinte à la solidarité humaine*<sup>3</sup>. Acte humain, le péché peut être *une parole, un acte ou un désir contraires à la loi éternelle*<sup>4</sup>.

Sans toujours avoir Dieu pour objet, le péché est une offense à l'égard de Dieu. Le péché est lié à l'orgueil qui pousse à refuser Dieu ou à désirer devenir son égal<sup>5</sup>. Acte de désobéissance et de révolte contre Dieu<sup>6</sup>, le péché est vaincu par l'obéissance et la parfaite soumission du Fils. Dans la Passion, *le péché manifeste le mieux sa violence et sa multiplicité*, malgré le déchaînement du prince de ce monde, la miséricorde du Christ vainc le péché dans la Passion<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I<sup>a</sup>, q. 49. Piste de réflexion : JOURNET, C. *Le Mal*, Desclée, 1961.

<sup>2</sup> Cf. CEC 1849. S. Augustin déjà définissait le péché comme *aversion de Dieu et conversion vers les créatures*, signifiant le détournement de Dieu ou de l'ordre divin et l'attachement désordonné aux réalités créées.

<sup>3</sup> CEC 1849. Principe d'actes bons, la nature humaine est blessée par le péché qui s'y oppose. De même la solidarité humaine reposant sur la communion dans le bien est atteinte par le péché qui lui est contraire.

<sup>4</sup> Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I<sup>a</sup>-II<sup>ae</sup>, q. 71, a. 6. Si on parle ici d'acte c'est au sens d'acte extérieur ; le péché est toujours un acte humain impliquant l'intelligence délibératrice et la volonté libre (cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I<sup>a</sup>-II<sup>ae</sup>, q. 71, a. 5).

<sup>5</sup> Cf. CEC 1850. Remarquer ici l'allusion au péché originel perçu comme désobéissance orgueilleuse.

<sup>6</sup> Id.

<sup>7</sup> CEC 1851. Relire la description des péchés qui atteignent le Seigneur en sa Passion.